

Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 25

L'an deux-mille vingt-trois et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT			
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET			

10 Membres absents excusés :

DORVEAUX	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
GIRIN	HODZIG	MICHAUX	MANTOUX
MOULARD	BEGUE		

08 Pouvoirs :

COUVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIG	Donne pouvoir à	GARABED
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	SOUGH
BEGUE	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20231207-005/3.2 Aliénations

SITE DES SOURCES - VENTE DU LOT A À LA SOCIETE PROMEGA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la délibération du 21 septembre 2023 l'ancien site de l'EHPAD ELEUSIS sera divisé en 3 lots distincts.

Suite à la recherche d'acquéreurs pour ces lots et comme précisé lors du conseil municipal du 21 septembre, le lot A d'une surface de 4380m² répond aux attentes de la société PROMEGA.

Cette société américaine basée dans le Wisconsin a été créée en 1978. Elle est spécialisée dans le diagnostic moléculaire et produit des kits d'analyses permettant d'effectuer des tests de laboratoire dans les domaines de la biologie cellulaire, l'analyse de l'ADN, de l'ARN et des protéines.

Avec près de 9 000 salariés, le groupe PROMEGA est resté familial et indépendant et connaît depuis quelques années une forte expansion. Le groupe est également très dynamique sur tous les aspects RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et souhaite aujourd'hui adapter son site français pour répondre aux attentes de ses salariés et anticiper ses besoins de production.

Pour son siège « France », la société occupe actuellement un bâtiment d'une surface de 1000 m² à Charbonnières-les-bains, qui devient trop restreint. Ainsi, la société PROMEGA envisage de construire sur le site des Sources un bâtiment de 2000 m² intégrant des salles de formation, une salle de réception, des bureaux et des laboratoires (laboratoire de formation et laboratoire de recherche).

Après discussions et négociations entre la Commune et la société PROMEGA un accord a été trouvé sur le prix. La vente s'effectuera ainsi au prix de 2 073 850,00 euros HT soit 2 488 620,00 euros TTC. Conformément à la réglementation, la saisine du pôle d'évaluation domaniale de Lyon a eu lieu en date du 20/11/2023.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **Autorise le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,

Chantal MAITRE.

Pascal BARRAC